



# Reprise des entraînements – COVID-19

## RECOMMANDATIONS SANITAIRES À LA REPRISE DU SPORT POSTCONFINEMENT LIÉ A L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19

- Pour les personnes ayant contracté le Covid-19 (test RT-PCR positif et/ou images spécifiques au scanner thoracique et/ou symptomatologie évocatrice d'une atteinte par le Covid-19), une consultation médicale s'impose avant la reprise. La reprise de l'activité physique peut être examinée lors des consultations médicales de suivi du patient Covid-19.
- Pour les personnes contact d'un cas confirmé, pas de reprise d'activité sportive avant 14 jours. Une consultation n'est pas nécessaire ensuite pour la reprise si pas de symptôme développé pendant ces 14 jours. En cas de symptôme et confirmation Covid-19, voir le point 1.
- Pour les personnes pour lesquelles l'activité physique a été très modérée durant le confinement et/ou présentant une pathologie chronique, il est conseillé de consulter un médecin avant la reprise ou le démarrage d'une activité sportive.
- Pour tous les sportifs, il est recommandé une reprise progressive de l'activité sportive en durée et intensité afin de réadapter le corps à l'effort et de limiter les risques d'accident, notamment cardiaque, musculaires ou articulaires, sans oublier l'hydratation habituelle lors de l'effort.

## RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DU MINISTÈRE DES SPORTS

- Respecter les gestes barrières et la distanciation et rappeler l'interdiction d'accès aux vestiaires.
- En cas de personne symptomatique, lui demander de quitter les lieux et l'inviter à consulter.
- Port des masques obligatoire lors des phases d'accueil et dans les zones de circulation avec respect d'une distanciation spatiale entre les individus.
- En cas d'utilisation de mobilier (tables, chaises...) celui-ci devra être désinfecté avant et après chaque séance.
- L'utilisation par les pratiquants de leur propre équipement de protection individuelle et de leur matériel de pratique, et pas d'échange de matériel, outillage, entre pratiquants sans désinfection préalable.
- L'enregistrement par le club des coordonnées de chaque pratiquant dans un cahier de présence. Le club s'engage à communiquer celui-ci aux services sanitaires qui en feraient la demande à visée épidémiologique.
- L'utilisation de moyens de locomotion personnels et individuels pour se rendre au lieu d'activité.

## III. MESURES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BADMINTON

### 1. Le lieu de pratique

- Respect des règles de distanciation sociale de 1 mètre minimum en toutes circonstances.
- Une seule personne s'occuper de monter les terrains (déplacement des poteaux, monter les filets) avec ports de gants jetables.

### 2. Avant de jouer

- Chaque joueur arrive avec son propre matériel (raquette, gourde, gel hydroalcoolique), en tenue et masqué.



## Reprise des entraînements – COVID-19

- Chaque joueur marque ses propres volants avec un signe distinctif (volants fournis par le club au début de séance).
- Chaque joueur doit se laver les mains ou utiliser du gel hydroalcoolique avant et après avoir joué.

### 3. Sur le terrain

- Chaque joueur doit utiliser ses propres volants uniquement qui auront été au préalable marqué distinctif (volants fournis par le club au début de séance).
- Pas de serrage de mains avant ou après le match.
- Pratique normale du double.
- Aucun changement de côté.

### 4. Rappel des gestes barrières pour le Badminton

- Remplacement des gestes de convivialité (serrage de main, etc...) par un geste avec la raquette.
- Renvoi du volant, quand ce n'est pas le sien, uniquement avec la raquette. Le volant de l'adversaire ne doit pas être touché.

## IV. MESURES DU BADMINTON LOISIR AUCHEL

### 1. Accessibilité

- Seuls les joueurs validés sur la liste d'inscription du site du club peuvent accéder au gymnase.
- Les joueurs doivent attendre dehors que le responsable du créneau les invite à entrer.
- Toutes personnes qui ne respectent pas le protocole se verront refuser l'accès aux créneaux

### 2. Le lieu de pratique

- Les vestiaires sont fermés.
- Le port du masque est obligatoire dans les zones communes du gymnase.
- Les points d'eau ne sont pas utilisables sauf en cas d'extrême urgence. Son utilisation impliquera d'informer le responsable de créneau qui devra en informer le gardien du gymnase.
- Le responsable de créneau se charge de monter l'ensemble des terrains. Il est le seul à toucher aux poteaux et aux filets avec des gants jetables.
- Chaque joueur doit se laver les mains ou utiliser du gel hydroalcoolique avant et après avoir utilisé les toilettes.

### 3. Avant de jouer

- Chaque joueur arrive avec son propre matériel (raquette, volants gourde, gel hydroalcoolique) et en tenue.
- Chaque joueur arrive avec sa propre gourde ou sa propre bouteille d'eau.

**EN CAS DE SYMPTOMES, IL EST CONSEILLÉ DE RESPECTER LES  
CONSIGNES SANITAIRES ET DE RESTER CHEZ SOI.**